



CONDITIONS DE PARTICIPATION NOUVEAUTÉS ARTIBAT 2025

❖ PRINCIPE DU DISPOSITIF DES NOUVEAUTÉS ARTIBAT 2025

Ce dispositif est mis en place à l'occasion du salon ARTIBAT 2025 qui aura lieu du 22 au 24 octobre 2025 à Rennes.

Il vise à mettre en valeur les produits ou procédés nouveaux que les exposants présentent sur le salon.

❖ CONDITIONS D'ADMISSION

La société doit être inscrite comme exposant ou co-exposant au salon ARTIBAT 2025.

Le produit ou procédé doit avoir été lancé sur le marché depuis moins d'une année - à la date du salon ARTIBAT 2025 - **soit octobre 2024 ou en cours de lancement** (prototype accepté). Les produits doivent être exposés sur le stand de l'exposant.

Les produits présentés doivent être en lien avec les pôles d'activité 2025 :

- **Pôle Gros Œuvre** (*Couverture, Bois dans la construction, Bardage, Isolation, Maçonnerie, Plâtrerie, Aménagement extérieur, Assainissement*)
- **Pôle Équipement** (*Outillage, Quincaillerie, Machines Outils*)
- **Pôle Gros Matériel** (*Gros matériel, Engins de chantiers, Véhicules*)
- **Pôle Technique** (*Chauffage, Sanitaire, Électricité*)
- **Pôle Second Œuvre** (*Menuiserie, Fermeture, Aménagement intérieur, Informatique*)

Le produit ou procédé doit présenter un caractère nouveau qui peut se situer à différents niveaux :

- **De l'utilisation : les avantages pour le professionnel**
- **De la démarche de certification**
- **De l'amélioration des performances**
- **De la démarche environnementale**

En outre, tous les produits ou procédés présentés destinés à être vendus sur le territoire français et européen doivent être conformes aux normes françaises et européennes en vigueur le jour de la manifestation.

❖ FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Pour que l'inscription soit prise en compte, il faut :

- Acquitter les frais de participation de 300 € HT par produit présenté
- Compléter en ligne un dossier de participation au Guide des Nouveautés sur www.artibat.com dans l'espace réservé exposant avant le 11 juillet 2025. Ce dossier doit être rédigé en français.
- Envoyer des visuels du produit (photo en jpeg, schémas).



- Envoyer tout document complémentaire (brochure, dépliant, démarches de certification...) pouvant aider le jury dans la sélection à :

ARTIBAT - 1 rue Louis Marin - 44200 NANTES
ou par mail à communication@artibat.com avec pour objet : Guide des nouveautés

- En l'absence de fourniture des éléments à l'organisateur au 11 juillet 2025 (date butoir), les frais de participation seront conservés par l'organisateur dans leur intégralité.

IMPORTANT :

- Si vous présentez un produit ayant plusieurs variétés, ne complétez qu'une seule déclaration et précisez les variantes possibles.
- Vous pouvez présenter plusieurs nouveaux produits : dans ce cas, faire une déclaration pour chaque produit présenté tout en vous acquittant des frais de participation par produit présenté.
- TOUT DOSSIER INCOMPLET au 11 juillet 2025 sera systématiquement rejeté par le jury.
- Les frais de participation ne sont pas remboursés pour les produits examinés et non retenus

L'ensemble des éléments fournis ne sera pas restitué à l'issue de la participation.

Un accusé de réception confirmant sa demande de participation au Guide des Nouveautés sera adressé par courrier ou e-mail à tout candidat régulièrement inscrit.

❖ **SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS**

Les exposants s'engagent sur le caractère nouveau du produit présenté et sur sa date de lancement sur le marché. Ils s'engagent également à ne communiquer que des renseignements exacts et sincères au jury et en particulier, à éviter toute omission ou imprécision susceptible d'induire un jugement erroné.

❖ **JURY**

Un jury composé d'une dizaine de membres :

- Des ingénieurs et experts techniques
- Des spécialistes de l'innovation et de l'artisanat
- Des professionnels du bâtiment

❖ **PROCESSUS DE SÉLECTION**

Le jury se réunira fin août 2025 pour déterminer quels sont les produits nouveaux retenus.

GUIDE DES NOUVEAUTÉS

Les membres du jury examinent les produits et procédés selon les critères définis dans le formulaire nouveauté produit. Ces critères déterminent une grille de notation.

Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.



❖ CALENDRIER

Inscription :

Date limite d'inscription jusqu'au 11 juillet 2025

Examen des produits présentés :

Fin août 2025

Annonce de la décision du jury :

Début septembre

❖ PROCLAMATION DE LA SELECTION

Les délibérations du jury sont strictement confidentielles.

Les décisions du jury sont sans appel.

Les résultats seront adressés par e-mail fin août aux exposants ayant présenté un produit.

❖ PROMOTION DES NOUVEAUX PRODUITS, **SAUF DEMANDE EXPRESSE DE L'EXPOSANT (à indiquer dans le formulaire de participation)**

GUIDE DES NOUVEAUTÉS

Les produits retenus :

- Seront répertoriés par secteur et communiqués en avant-première aux journalistes de la presse professionnelle fin août.
- Seront répertoriés par secteur et compilés dans le Guide des Nouveautés en ligne.
- Feront l'objet d'une communication particulière :
 - Les exposants proposant le produit retenu bénéficieront d'une visibilité sur les plans géants
 - D'un KIT COM' SALON composé d'une affichette, un totem, une PLV "Nouveauté produit" qui sera donné à l'exposant pour une valorisation sur son stand
 - De la visibilité sur le/les sites internet proposés par le salon ARTIBAT.

❖ ACCEPTATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Guide des Nouveautés implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de participation.